

Pôle 2000
2 rue Paul Langevin
07130 Saint Peray
09.69.32.34.58
Fax 04.75.81.80.55.

Le 10 décembre 2025

ATTESTATION DE CONFORMITE DU PROJET D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Je soussigné, VEOLIA EAU, prestataire de l'Assainissement de la Communauté de Communes Rhône Crussol, atteste que le **projet d'assainissement non collectif** proposé dans le cadre du permis de construire de **Madame, Monsieur MME VOISINET ET M. ANDLAUER** sur la commune de **SAINT SYLVESTRE**, 370 CÔTE PERRACHE, parcelle F 247248, 249, 251, 252, 253, 254, 255, 256, 257, 326, 327, 328, 329, est **conforme** à la réglementation. Pour une phyto-épuration Aquatiris Jardin d'Assainissement ROSEAUX (FV) modèle géo 14 EH pour 7 chalets bois quantifié à 2 EH par logements
Cette attestation est issue des éléments du dossier technique d'assainissement non collectif joint.

Le responsable :



P.J. : Dossier technique d'assainissement non collectif.

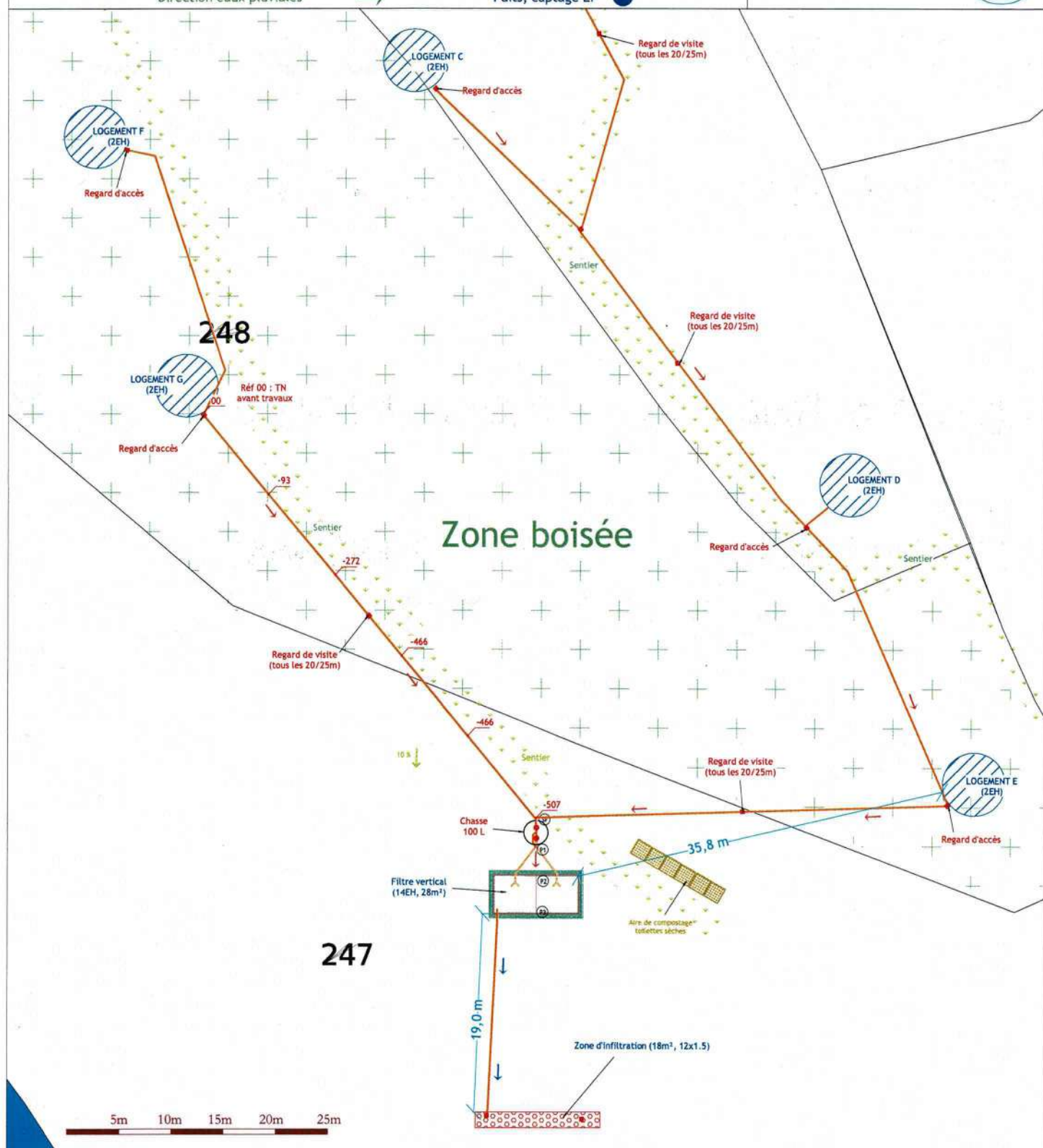
Remarque : Le dossier technique d'assainissement non collectif est non dissociable de la présente attestation de conformité.

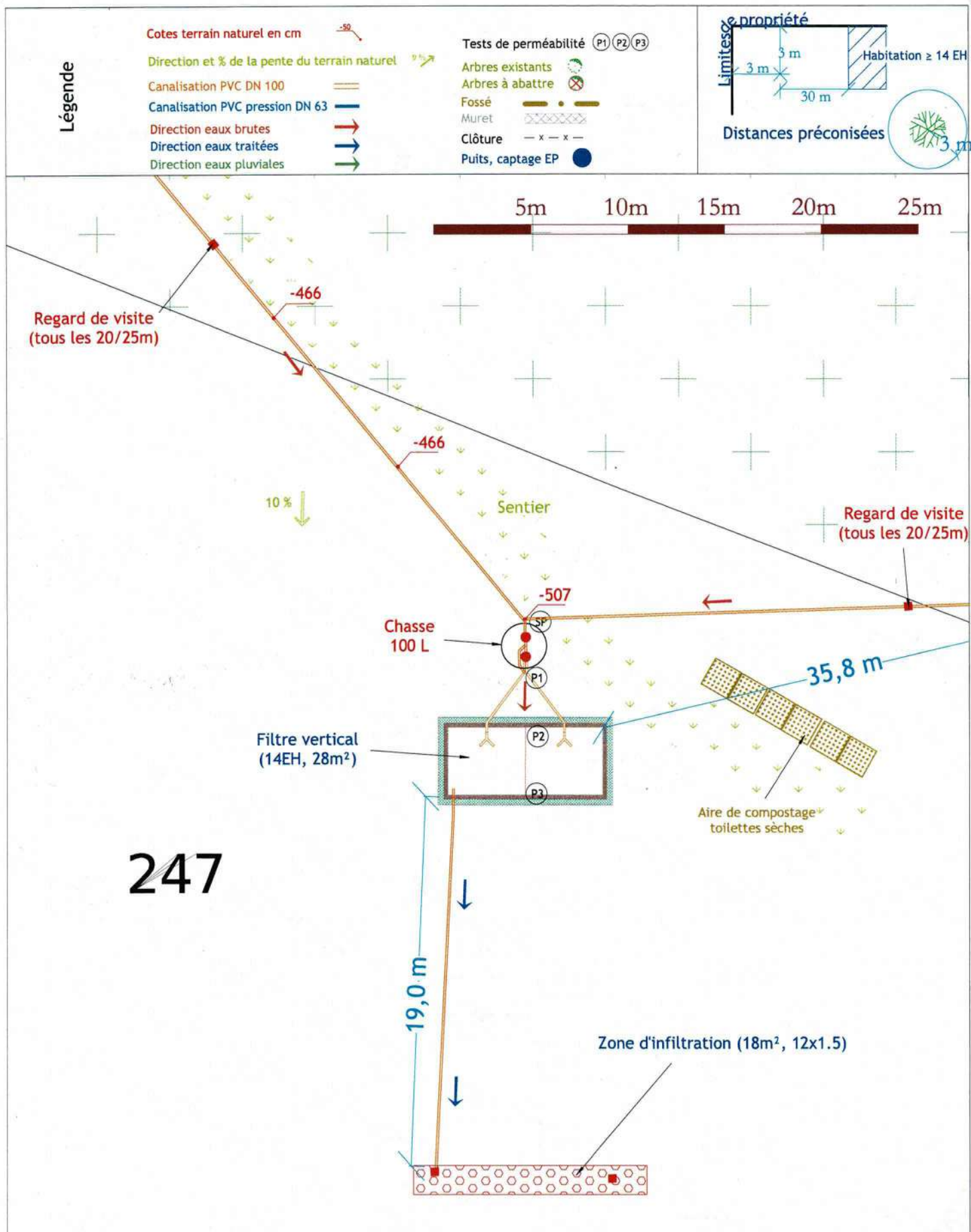
Légende

Cotes terrain naturel en cm -50
 Direction et % de la pente du terrain naturel 9%
 Canalisations PVC DN 100
 Canalisations PVC pression DN 63
 Direction eaux brutes
 Direction eaux traitées
 Direction eaux pluviales

Tests de perméabilité (P1 P2 P3)
 Arbres existants
 Arbres à abattre
 Fossé
 Muret
 Clôture
 Puits, captage EP

Limites de propriété
 Habitation ≥ 14 EH
 Distances préconisées





Avis technique proposé par le contrôleur

☐ Avis favorable ☐ Avis favorable avec réserves ☐ Avis défavorable

OBSERVATIONS / RESERVES DU CONTROLEUR :

.....
.....
.....

Fait à le.....

Signature



DECISION DE VEOLIA

☒ Avis favorable
☐ Avis favorable avec réserves
☐ Avis défavorable

OBSERVATIONS :

L'ensemble du système se trouvera à un minimum de 3 m des limites de propriété et de 6 m pour les terrains en pente supérieur à 10%.

Fait à Saint-Péray
le : 09/12/2025

Le Responsable SPANC


VEOLIA EAU



**SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT
NON COLLECTIF**

**DOSSIER TECHNIQUE
D'ASSAINISSEMENT AUTONOME
POUR L'INSTRUCTION
DU PERMIS DE CONSTRUIRE
OU DE REHABILITATION**

Le contrôle de conception des dispositifs d'assainissement non collectif est exercé par la Communauté de Communes Rhône Crussol sur présentation par le demandeur, d'un projet de filière d'assainissement (prétraitement, épuration et évacuation) adapté aux caractéristiques du sol, du site, et de la construction.

Il est donc demandé au pétitionnaire, afin que le service d'assainissement puisse instruire le dossier, les pièces suivantes :

- Le présent dossier technique dûment complété,
- Un plan de situation au 1/2500^{ème},
- Un plan de masse avec une échelle comprise entre 1/50^{ème} et 1/500^{ème} indiquant la position de l'immeuble assaini et celle des limites de propriété, l'emplacement de chaque ouvrage de l'installation (prétraitement, dispositif d'épuration...), ainsi que les caractéristiques de la parcelle (pente, côte topographique, inondabilité, cours d'eau, puits, etc...),
- La réalisation d'une étude de sol à la parcelle est fortement conseillée. Ceci afin de déterminer le dispositif d'assainissement non collectif le mieux adapté au terrain.

- Spanc.ardecnord@veolia.com ---- téléphone :0475817529 - 0677048281

DEMANDEUR

Ne rien inscrire : N° du permis de construire :

Nom et Prénom : Madame, Monsieur MME VOISINET ET M. ANDLAUER ALICE / JOSIAN
 Adresse : CÔTE PERRACHE 07440 SAINT SYLVESTRE 07440 SAINT SYLVESTRE
 Téléphone: 06 88 11 29 86
 Adresse du lieu de réalisation : 370 CÔTE PERRACHE 07440 SAINT SYLVESTRE
 Email : alicehvoisinet@gmail.com
 N° cadastrale(s) : parcelle : F 246, 247 248, 249, 251, 252, 253, 254, 255, 256, 257, 326, 327, 328, 329
 Superficie du terrain : ...44060...m²

CARACTÉRISTIQUES DES LOCAUX

Type de bâtiment : ☐ Neuf ☐ Ancien

☐ Villa ou maison individuelle : nombres de pièces principales 7x 2EH.....
 Nombres de chambres.....
☒ Bâtiment comportant plusieurs logements : nombre de logements 7.....
 Nombre total de pièces principales 14.....
 nature.....
☐ Autre type de bâtiment : Nombre d'usagers.....

CARACTÉRISTIQUES DU TERRAIN

Présence de points d'eau à moins de 35 m du dispositif de traitement : ☐ oui ☒ non

Si oui, préciser : ☐ forage ☐ puits ☐ source ☐ autres :
 Utilisation de ces eaux : ☐ Eau potable ☐ Arrosage ☐ autres :

Présence d'un exutoire : ☐ oui ☒ non Si oui, précisé :

DONNEES PEDOLOGIQUES ET TOPOGRAPHIQUES DE LA PARCELLE :

Nature du sol : (ex. : sol à dominante argileuse) ... Graveleux - Limoneux
 Perméabilité du sol (en mm/h) : ☐ 500 à 50 ☐ 50 à 30 ☐ 30 à 15 ☒ < à 15 ☐ > à 500
 Pente du terrain : ☐ 0 à 5 % ☒ 5 à 10 % ☐ > 10 %
 Niveau de remontée maximale de la nappe : ☒ > à 1,5 m ☐ 1,5 à 1 m ☐ < à 1 m (profondeurs par rapport Au terrain naturel)

Profondeur du substratum : ☒ > à 2 m ☐ 2 à 1,5 m ☐ < à 1,5 m
 Nature du substratum : ... non atteint à 0,9m Le substratum est imperméable : ☐ non ☐ oui
 Le substratum est trop perméable : ☐ non ☐ oui

La réalisation d'une étude à la parcelle est fortement conseillée. Ceci afin de déterminer de manière précise le dispositif d'assainissement non collectif le mieux adapté au terrain.

CONCLUSION DES DONNEES PEDOLOGIQUES ET TOPOGRAPHIQUES DE LA PARCELLE :

Terrain apte à recevoir les effluents traités par la filière prévue : ☒ OUI ☐ NON

POSTE DE RELEVAGE

Dispositif de relevage des eaux :

☐ oui ☐ non
 Nature du dispositif :
 Nombre de pompes :
 Hauteur à relever :

CARACTERISTIQUES DU PRETRAITEMENT

Dispositif de prétraitement : (cocher les cases)

☐ Bac à graisse : m³
☐ Fosse toutes eaux : m³
☐ Préfiltre : m³
☒ Autres : Toilettes sèches avec séparation d'urine..... ☐ Intégré à la fosse toutes eaux ☐ séparé
 Type de matériaux (béton, PEHD...)

Distance de canalisation entre la sortie de l'habitation et la fosse toutes eaux : ☐ < à 10 m ☐ > à 10 m

CARACTERISTIQUES DU TRAITEMENT

Dispositif d'épuration : (cocher les cases)

☐ Tranchées d'infiltration à faible profondeur : ml - Nombres de tranchées.....
☐ Tranchées d'infiltration en terrain en pente : ml - Nombres de tranchées.....
☐ Lit d'épandage à faible profondeur m²
☐ Filtre à sable vertical non drainé m²
☐ Filtre à sable vertical drainé m²
☐ Terre d'infiltration non drainé : au sommet..... m², à la base..... m²

☒ Autre dispositif agréé dans le cadre de l'arrêté du 7/09/2009 : AQUATIRIS Jardin d'Assainissement ROSEAUX (FV) modèle géo 14 EH

Nature du rejet dans le cas d'un dispositif drainé : Fournir le courrier d'accord du propriétaire du point de rejet.

☒ Milieu hydraulique superficiel
 Préciser : Fossé d'irrigation de 18m²
 Autre :

Distance du dispositif de traitement : - avec la limite de propriété : ☒ > à 3 m ☐ < à 3 m

Si terrain pentu : ☒ > à 10 m ☐ < à 10 m

- avec des arbres : ☒ > à 3 m ☐ < à 3 m

- avec les habitations : ☒ > à 5 m ☐ < à 5 m

Le dossier technique d'assainissement autonome est un engagement du pétitionnaire.

Nous vous rappelons qu'il est nécessaire de nous transmettre le dossier technique assainissement autonome du permis de construire ou de la réhabilitation dument complété et signé pour que nous puissions faire l'instruction et suivre la construction de votre installation.

Fait à ...Saint-Péray.....le 09/12/2025.....Signature



Étude D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Mme Voisin et M. Andlauer



Étude réalisée par :

Guilhem Mολουcon
Nature et Assainissement des Hauteurs

180 route du Doux
07320 SAINT AGREVE
06 78 61 18 70
gestion.nah@aquatiris.fr

Préambule

La présente étude concerne un projet d'assainissement non collectif (ANC) pour le traitement des eaux usées domestiques de plusieurs logements.

L'assainissement non collectif concerne les habitations qui ne sont pas desservies par le réseau public de collecte des eaux usées. Ces habitations doivent par conséquent être équipées d'une installation individuelle de traitement des eaux usées domestiques. Les eaux traitées sont ensuite rejetées vers le milieu naturel.

Cette étude répond aux prescriptions de la réglementation en vigueur :

Arrêté interministériel du 7 mars 2012 modifiant l'arrêté du 7 septembre 2009 fixant les prescriptions techniques applicables aux installations d'assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution organique inférieure ou égale à 1,2 kg/j de DBO₅

La présente étude prend en compte uniquement les eaux usées domestiques ou assimilées des logements. Elle a été réalisée à partir des éléments d'information fournis par le maître d'ouvrage et sous sa seule responsabilité, notamment en ce qui concerne le nombre de sorties des eaux usées, leur localisation et leur niveau ainsi que la présence de tout ouvrage enterré sur la parcelle. La totalité des eaux usées doivent être raccordées à la filière d'assainissement.

Les présentes préconisations ont une durée de validité de 2 ans. En cas de dépassement de cette durée de validité, le maître d'ouvrage devra faire à nouveau valider l'étude avant la réalisation des travaux.

Toute modification du système proposé est réalisée sous l'entière responsabilité du maître d'ouvrage.

Tout changement dans l'implantation de l'installation décrite dans la présente étude doit faire l'objet d'un modificatif de celle-ci. Ces changements peuvent engager une intervention complémentaire ainsi qu'une modification des conclusions.

Cette étude ne peut pas être utilisée pour l'adaptation des fondations des bâtiments.

Étapes du projet

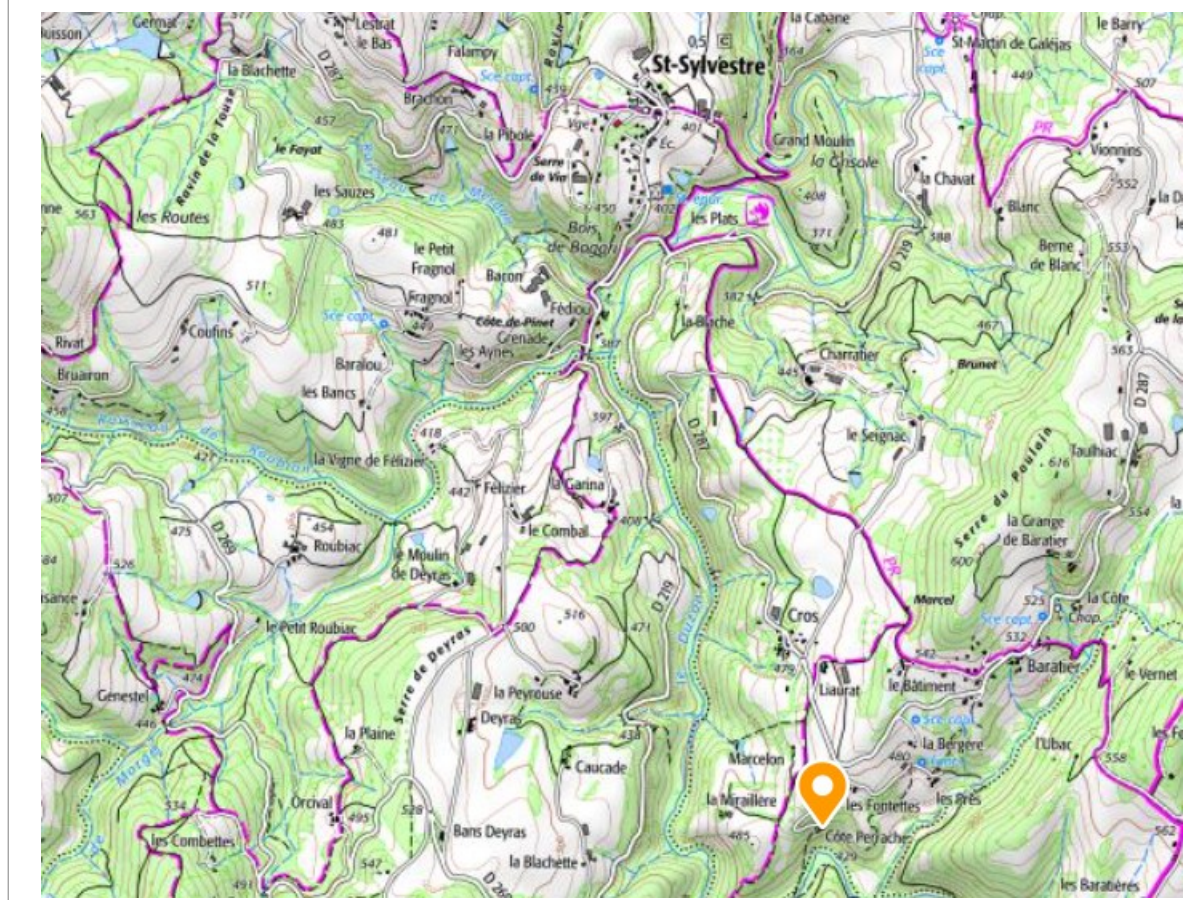
Aquatiris vous accompagne localement de l'étude à la réalisation de votre projet.



Description de l'existant et du projet

Date de la visite	06/11/2025	
Personnes présentes lors de la visite	Mme Alice Voisin et M. Josian Andlauer	
IDENTIFICATION DU PÉTITIONNAIRE		
Pétitionnaire	Mme Alice Voisin et M. Josian Andlauer	
Adresse actuelle	Côte Perrache 07440 Saint Sylvestre	
Téléphone	06 45 55 31 39	
LOCALISATION DU PROJET		
Adresse du projet	Côte Perrache 07440 Saint Sylvestre	
Références cadastrales	Section F, parcelles N°247, 248, 249, 251, 252, 253, 254, 255, 256, 257, 326,327, 328, 329	
Surface totale	44060	m ²
Surface disponible pour l'assainissement	1000	m ² environ
Altitude moyenne	460	m
PLAN DE SITUATION		

Source : geoportail.gouv.fr



🔥 Description de l'existant et du projet (suite)

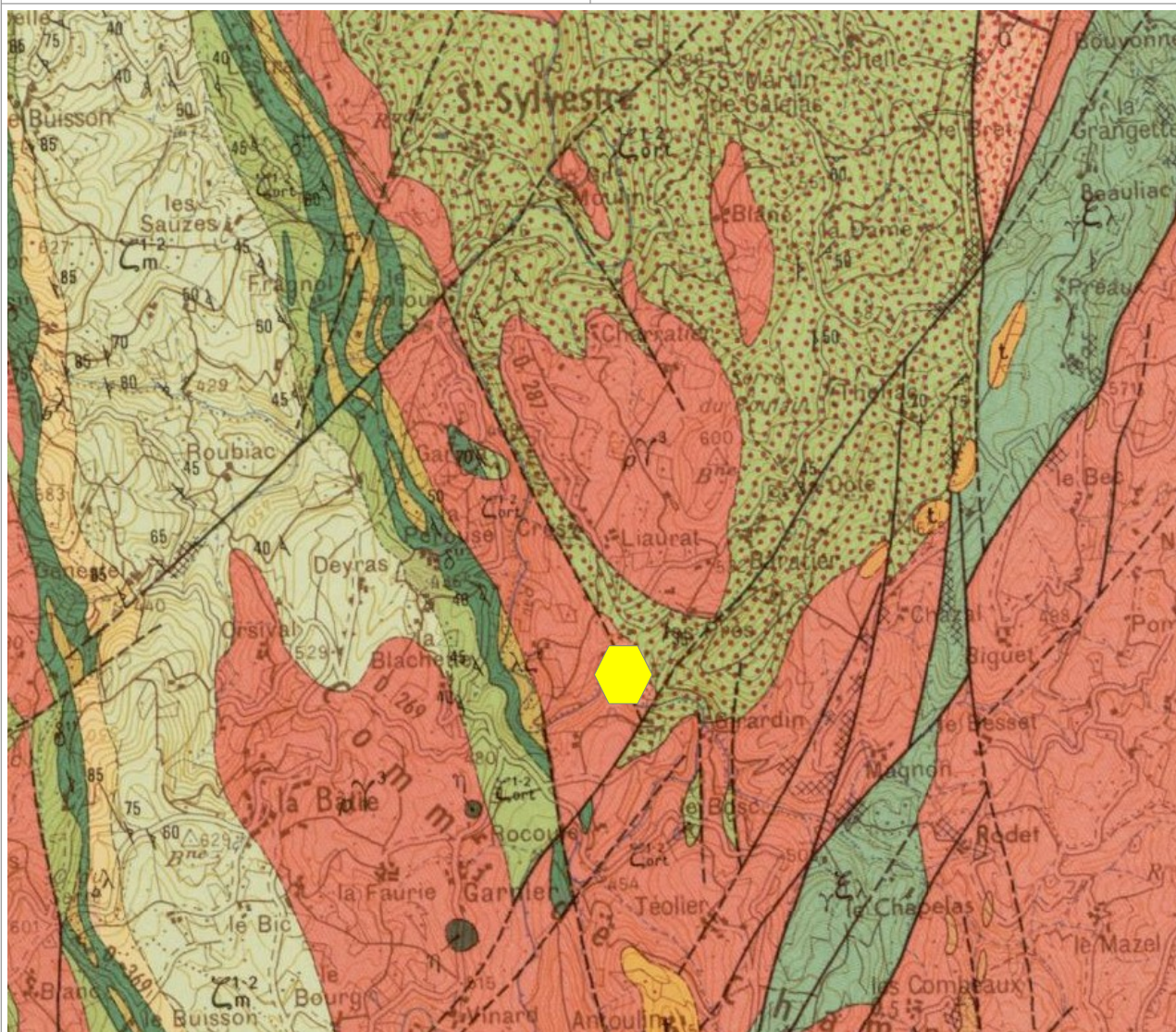
NATURE DU PROJET				
Traitement des eaux usées d'une maison individuelle dans le cadre d'un permis d'aménager de 7 logements.				
DÉFINITION DES BESOINS				
Type de résidence	Location			
Mode d'alimentation en eau potable	Adduction publique et privée			
Capacité d'accueil par logement	4 personnes (2 adultes, 2 enfants)			
Type de toilettes	Toilettes sèches avec séparation d'urine			
Type d'effluents	Eaux usées domestiques contenant les eaux ménagères et les urines			
Le dimensionnement en équivalent-habitant se base sur la capacité d'accueil de l'habitation, estimée selon le nombre de pièces principales (pièces destinées au séjour et au sommeil) : nb EH = nb PP .				
<u>Exception</u> : Dans le cas particulier de l'usage de toilettes sèches et selon la réglementation en vigueur, il convient d'adapter le dimensionnement de l'installation au flux estimé des eaux ménagères. Un coefficient correcteur de 0,5 est retenu pour les Jardins d'Assainissement® Aquatiris. Ce coefficient a été défini sur la base de différentes publications sur l'étude des charges des eaux ménagères (Eme et Boutin, 2015) et sur les retours d'expérience du réseau Aquatiris.				
Ici, on a donc 7 logements pour 4 personnes, ce qui donne 28 personnes au total. A cela, on applique le coefficient toilettes sèches de 0,5EH/pers. On obtient donc 14 Equivalent-Habitant .				
Capacité de traitement retenue	14	EH (équivalent-habitant)		
Charge hydraulique journalière	100	litres/EH, soit :	1400	litres/jour
Charge organique journalière	0,03	kg DBO ₅ /EH, soit :	0,42	kg DBO ₅ /jour
ASSAINISSEMENT EXISTANT				
Prétraitement	Aucun			
Traitement				
Évacuation des eaux traitées				
RÉSEAUX				
Eaux usées	1 sortie eaux ménagères et urines par logement			
Eaux pluviales	Collecte séparative			
Présence de réseaux enterrés (AEP, gaz, électricité, etc.) publics ou privés à proximité du futur réseau de collecte et/ou du dispositif d'assainissement	Non			
Les travaux prévus à proximité de canalisations et réseaux enterrés doivent être déclarés à leurs exploitants, avant leur exécution, au moyen de la déclaration de projet de travaux (DT) par le maître d'ouvrage, et la déclaration d'intention de commencement de travaux (DICT) par l'exécutant des travaux.				

Contexte géologique

GÉOLOGIE

Formation géologique (source : infoterre.brgm.fr)

Granite calco-alcalin de grain moyen, porphyroïde, à biotite



Contexte hydrogéologique et hydrographique

CAPTAGES D'EAU	
Propriété située dans un périmètre de protection de captage d'eau potable	Oui , captage privé.
Présence d'un captage privé (puits, forage, source) sur la propriété	Oui
déclaré	Non
usage	Eau potable
possibilité d'implantation à plus de 35 m	Oui
Présence d'un captage privé (puits, forage, source) sur les parcelles mitoyennes	Non
déclaré	
usage	
possibilité d'implantation à plus de 35 m	
AUTRES USAGES SENSIBLES	
Propriété à proximité d'une zone de baignade	Non
Zone définie par arrêté du maire ou du préfet, à proximité d'un site de conchyliculture, de pisciculture, de ramassage de coquillages, de baignade ou d'activités nautiques, mentionnant l'assainissement non collectif	Non
RÉSEAUX HYDROGRAPHIQUES	
Réseau hydrographique temporaire de surface autour de la propriété	/
Réseau hydrographique permanent de surface aux alentours	Ruisseau « l'Ozon » à 65 m au Sud de l'habitation
RISQUE INONDATION	
Propriété située en zone inondable	Non
Plan de prévention des Risques Inondations (PPRI)	Propriété non située dans le zonage d'un PPRI

Configuration de la parcelle

TOPOGRAPHIE		
Pente au niveau de la zone d'assainissement	10	%
Classification de la pente	Très forte	
Dénivelé maxi au niveau de la zone d'assainissement	5	m
Nécessité d'un relevage	Non	
CONTRAINTES DIVERSES		
Accès à la parcelle	Difficile	
Nécessité de détourner les eaux de ruissellement	Oui	
Autres contraintes	Pas d'autres contraintes connues	
Le bureau d'étude ne pourra être tenu responsable de la découverte d'arrivée d'eaux claires (sources, écoulements de sous-versants...) lors de la phase travaux.		

Pédologie

CONDITIONS D'INTERVENTION		
Date d'intervention	06/11/2025	
Conditions météorologiques	Bonnes	
SONDAGE PÉDOLOGIQUE		
Nombre de sondage(s) réalisé(s)	4 (voir localisation sur le plan de masse)	
Profondeur des sondages	SP :	90 cm
Description des horizons	0-20 cm	Terre végétale
	20-90 cm	Limon sableux
Structure du sol	Avec agrégats - Grumeleuse	
Profondeur d'apparition de la roche	Non atteinte à la profondeur des sondages	
Piérosité	Faible	
Hydromorphie	Pas de traces	
Profondeur d'apparition de la nappe	Non atteinte à la profondeur des sondages et le jour de la visite	

Aptitude de la parcelle à l'infiltration

TEST DE PERMÉABILITÉ

Le test de perméabilité permet de mesurer la conductivité hydraulique K en millimètre/heure, également nommée coefficient de perméabilité, d'un sol à saturation. Cette conductivité hydraulique permet d'évaluer la capacité d'infiltration des eaux traitées dans le sol. Selon la réglementation en vigueur, l'infiltration dans le sol est le moyen d'évacuation des eaux traitées à privilégier.

Type de test	Essai de perméabilité à niveau variable
Nombre de tests réalisés	3

Mesures

Sondage S1

D = Diamètre du sondage (cm)		7		
Profondeur du sondage (cm)		70		
heure	Δ H (cm)	t (h)	H (cm)	LN $\frac{(H1+D/4)}{(H2+D/4)}$
15:00	0	0,00	70	0,000
15:15	14	0,25	56	0,217
15:30	22	0,50	48	0,366
15:45	30	0,75	40	0,541
16:00	35	1,00	35	0,669

K (mm/h) 11,6

Sondage S2

D = Diamètre du sondage (cm)		7		
Profondeur du sondage (cm)		70		
heure	Δ H (cm)	t (h)	H (cm)	LN $\frac{(H1+D/4)}{(H2+D/4)}$
15:00	0	0,00	70	0,000
15:15	14	0,25	56	0,217
15:30	19	0,50	51	0,308
15:45	25	0,75	45	0,428
16:00	33	1,00	37	0,616

K (mm/h) 10,1

Sondage S3

D = Diamètre du sondage (cm)		7		
Profondeur du sondage (cm)		70		
heure	Δ H (cm)	t (h)	H (cm)	LN $\frac{(H1+D/4)}{(H2+D/4)}$
15:00	0	0,00	70	0,000
15:15	15	0,25	55	0,235
15:30	20	0,50	50	0,327
15:45	24	0,75	46	0,407
16:00	29	1,00	41	0,518

K (mm/h) 8,5

$$K = \frac{\text{Volume infiltré}}{\text{Surface mouillée} \times \Delta t}$$

Essai à niveau variable :

$$K = \frac{D}{4 \times (t_2 - t_1)} \times \ln \left(\frac{H_1 + \frac{D}{4}}{H_2 + \frac{D}{4}} \right)$$

Moyenne des valeurs : 10,1 mm/h

Commentaires	La valeur retenue est la moyenne des 3 tests	
Coefficient de perméabilité K retenu	10,1	mm/h
Classement du sol selon norme NF DTU 64.1	Perméabilité médiocre	

🔥 Aptitude de la parcelle à l'infiltration (suite)

PRINCIPES DE CALCULS

L'aptitude de la parcelle à l'infiltration est à différencier de l'aptitude au traitement. Dans le premier cas on cherche à **évacuer** des eaux traitées, dans le second cas on cherche à **traiter** des eaux pré-traitées par une fosse toutes eaux. Le traitement et l'infiltration sont tributaires des caractéristiques de la parcelle et du sol, mais les contraintes de l'infiltration sont inférieures à celles de la filtration pour les paramètres suivants : surface, profondeur, nature et perméabilité du sol.

Le dimensionnement de la zone d'infiltration est déterminé par :

- **le taux de charge hydraulique (TCH) :** c'est le volume d'effluent admissible par le sol au niveau de l'interface d'infiltration, en litre/m²/heure. « C'est l'entrée de l'eau dans le sol ». Nous l'évaluons d'une part à partir de la texture et la structure du sol, et d'autre part à partir du test de perméabilité.
- **le taux de charge hydraulique linéaire (TCHL) :** c'est la capacité du sol et de la parcelle à drainer sur un front d'infiltration et à évacuer (généralement latéralement) un volume d'eau, en litre/mètre linéaire/heure. « C'est la sortie des eaux de la parcelle ». Nous l'évaluons à partir du taux de charge hydraulique, de la pente, de l'épaisseur utile du sol et des facteurs de terrain de la parcelle.

$$> \text{TCHL} = \text{TCH} \times \text{épaisseur de sol utile à l'infiltration} \times \text{coefficients de terrain (en L/ml/h)}$$

CALCULS

Calcul du TCH	Commentaire	Valeur	Unité
Perméabilité théorique selon texture du sol	Texture observée : Limon sableux	40	mm/h
Coefficient correcteur selon structure du sol	Structure observée : Avec agrégats - Grumeleuse	2	sans unité
Perméabilité théorique retenue, selon texture et structure du sol	Perméabilité théorique selon texture du sol x coefficient correcteur selon structure du sol	80	mm/h
Perméabilité mesurée	Donnée par le test de perméabilité	10,1	mm/h
TCH	Moyenne entre la perméabilité théorique et la perméabilité mesurée	45,05	mm/h ou L/m²/h
Calcul du TCHL			
Épaisseur de sol utile pour l'infiltration	Donnée par l'étude pédologique	90	cm
Coefficient de pente	Pente moyenne : 10 %	2	sans unité
Coefficient de convergence	Convergence du ruissellement vers la zone d'infiltration : Moyenne	0,6	sans unité
Coefficient de contrainte à l'évacuation des eaux (obstacles, compactions, etc)	Absence d'obstacles	1	sans unité
TCHL	TCH x épaisseur de sol x coefficients	48,7	L/ml/h

Projet retenu

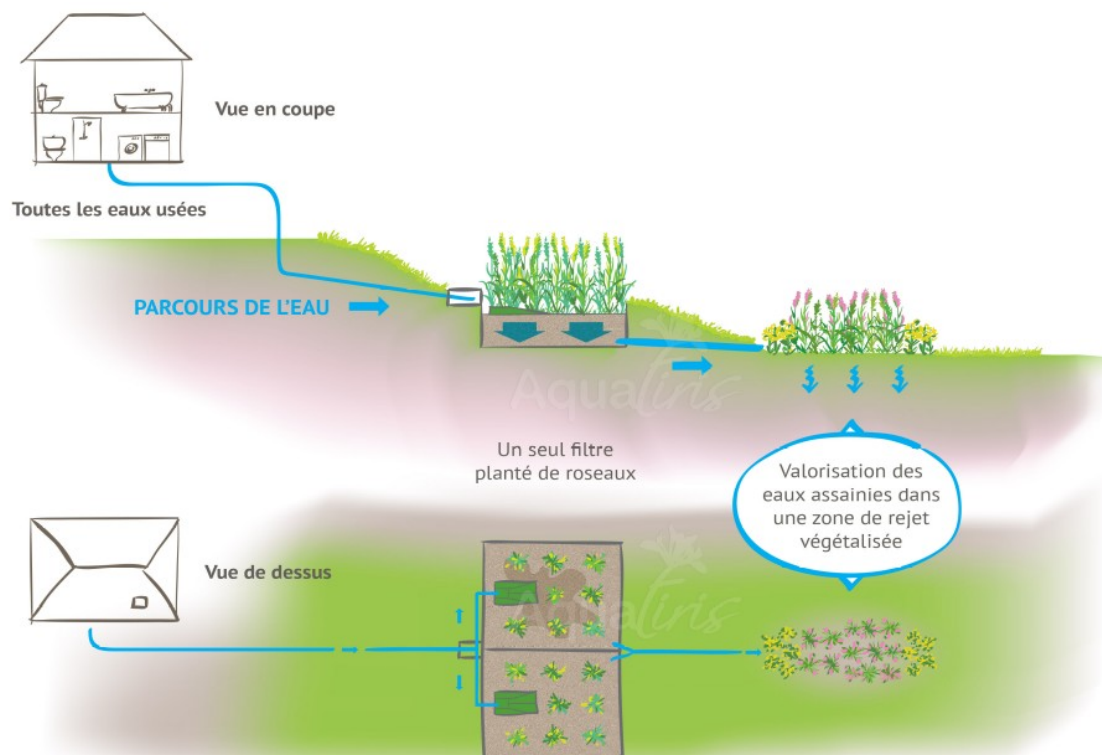
FILIERE D'ASSAINISSEMENT PRÉCONISÉE

Marque	AQUATIRIS		
Gamme	Jardin d'Assainissement ROSEAUX (FV)		
Modèle	FV géo		
Capacité	14	EH	
N° d'agrément	2023-004-mod02-ext16		
Surface totale	28	m²	
Nombre et surface de chaque lit	2	lits	14 m² par lit
Nombre de points d'alimentation par lit	2		

Le traitement des eaux usées brutes est assuré par un massif filtrant (constitué de sable, de gravillon et de gravier drainant) planté de roseaux. Le traitement résulte de la filtration physique des eaux et de l'action biologique des bactéries qui se développent dans le média filtrant et la couche de dépôt.

Les roseaux assurent une bonne percolation des eaux brutes (effet anti-colmatage) et favorisent le traitement grâce à leurs rhizomes (support aux bactéries épuratrices, apport de dioxygène, assimilation de nutriments). Ils dissimulent les matières et apportent de l'esthétisme au système.

La minéralisation et la dégradation des matières retenues en surface sont assurées par les bactéries et la faune (vers de terre, insectes, etc.) qui se développent dans la couche de dépôt.



Projet retenu (suite)

CHOIX DE L'IMPLANTATION DES OUVRAGES

Le dispositif d'assainissement est implanté au Sud des logements sur la parcelle n°247. Ce choix est défini par la prise en considération de différentes contraintes, à savoir : la pente du terrain naturel, la disponibilité du terrain, les distances réglementaires, les espaces nécessaires aux voies de circulation sur la parcelle ainsi que la prise en compte des informations fournies par le propriétaire lors des investigations de terrain.

RESPECT DES DISTANCES D'IMPLANTATION

> 35 m d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine (<i>arrêté du 7 Septembre 2009</i>)	Oui
> 3 m des limites séparatives de voisinage (<i>NF DTU 64.1</i>)	Oui
> 5 m des bâtiments fondés (<i>NF DTU 64.1</i>)	Oui
> 30 m des habitations (<i>agrément interministériel</i>)	Oui
> 3 m des arbres	Oui

ALIMENTATION DE LA FILIÈRE

Type d'alimentation	Gravitaire - Avec ouvrage de chasse
---------------------	-------------------------------------

La parcelle étudiée dispose d'une pente naturelle suffisante pour permettre l'alimentation gravitaire du dispositif d'assainissement. Afin d'assurer une bonne répartition des effluents sur le filtre planté de roseaux, un ouvrage de chasse sera installé.

OUVRAGE DE CHASSE

Type de chasse	Chasse à flotteur
Volume de bâchée	100 litres

🔥 *Projet retenu (suite)*

ÉVACUATION DES EAUX TRAITÉES				
Lorsque les caractéristiques du sol et de la parcelle le permettent et selon la réglementation en vigueur, l'infiltration dans le sol est le moyen d'évacuation des eaux traitées à privilégier.				
Débit moyen journalier pris en compte	1400	L/j		
Débit moyen horaire	58	L/h (débit moyen journalier / 24 heures)		
Débit de pointe horaire	219	L/h (débit moyen journalier x 2,5 / 16 heures)		
TCH (Taux de Charge Hydraulique)	45,05	L/m²/h		
TCHL (Taux de Charge Hydraulique Linéaire)	48,7	L/ml/h		
Soit une surface d'infiltration minimum de	4,9	m² (débit de pointe horaire / TCH)		
Soit une longueur d'infiltration minimum de	1,2	ml (débit moyen horaire/TCHL)		
Surface disponible suffisante sur la parcelle	Oui			
Infiltration des eaux usées traitées	Oui - Infiltration totale			
Type de zone d'infiltration	Zone d'infiltration souterraine			
Surface retenue	18	m²		
Longueur x largeur	12	ml	1,5	m
Profondeur	0,5	m		
Exutoire	Absence			

🔥 *Réalisation des travaux et conformité*

Toutes les installations doivent être construites avec le kit de matériel fourni par Aquatiris. Les chantiers doivent être réalisés ou accompagnés (ex : autoconstruction) par Aquatiris qui délivre un certificat du fabricant en fin de chantier. Le certificat atteste de l'authenticité du Jardin d'Assainissement®. Ce certificat fait foi auprès du SPANC et est à présenter lors du contrôle de vérification de l'exécution effectué par ce service.

🔥 *Plans annexés*

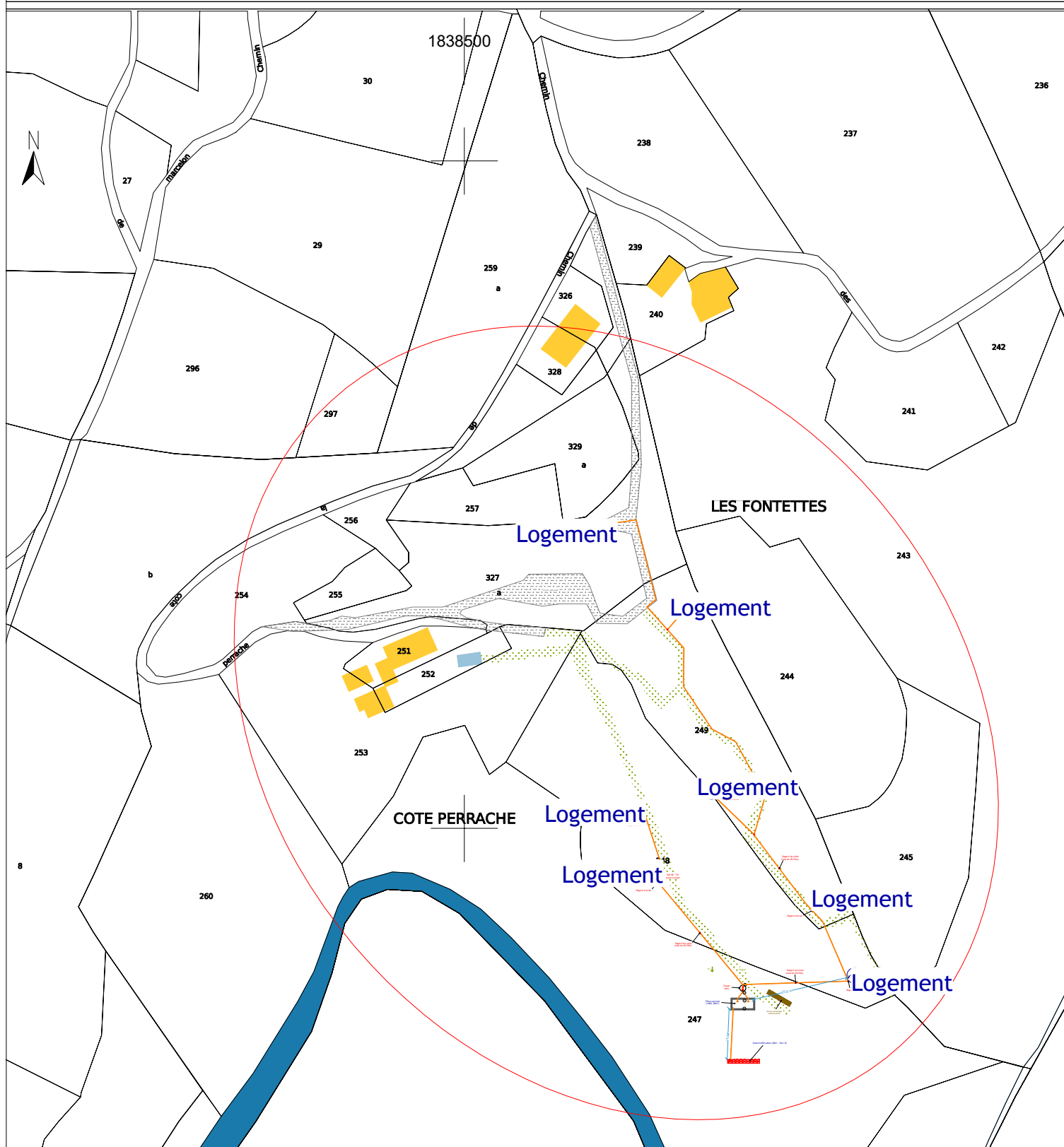
Plan de situation	1:2000
Plan de masse	1:500
Plan de masse	1:250
Profil hydraulique	Sans échelle
Plan et coupe du filtre vertical	1:60
Plan et coupe de la zone d'infiltration	Sans échelle

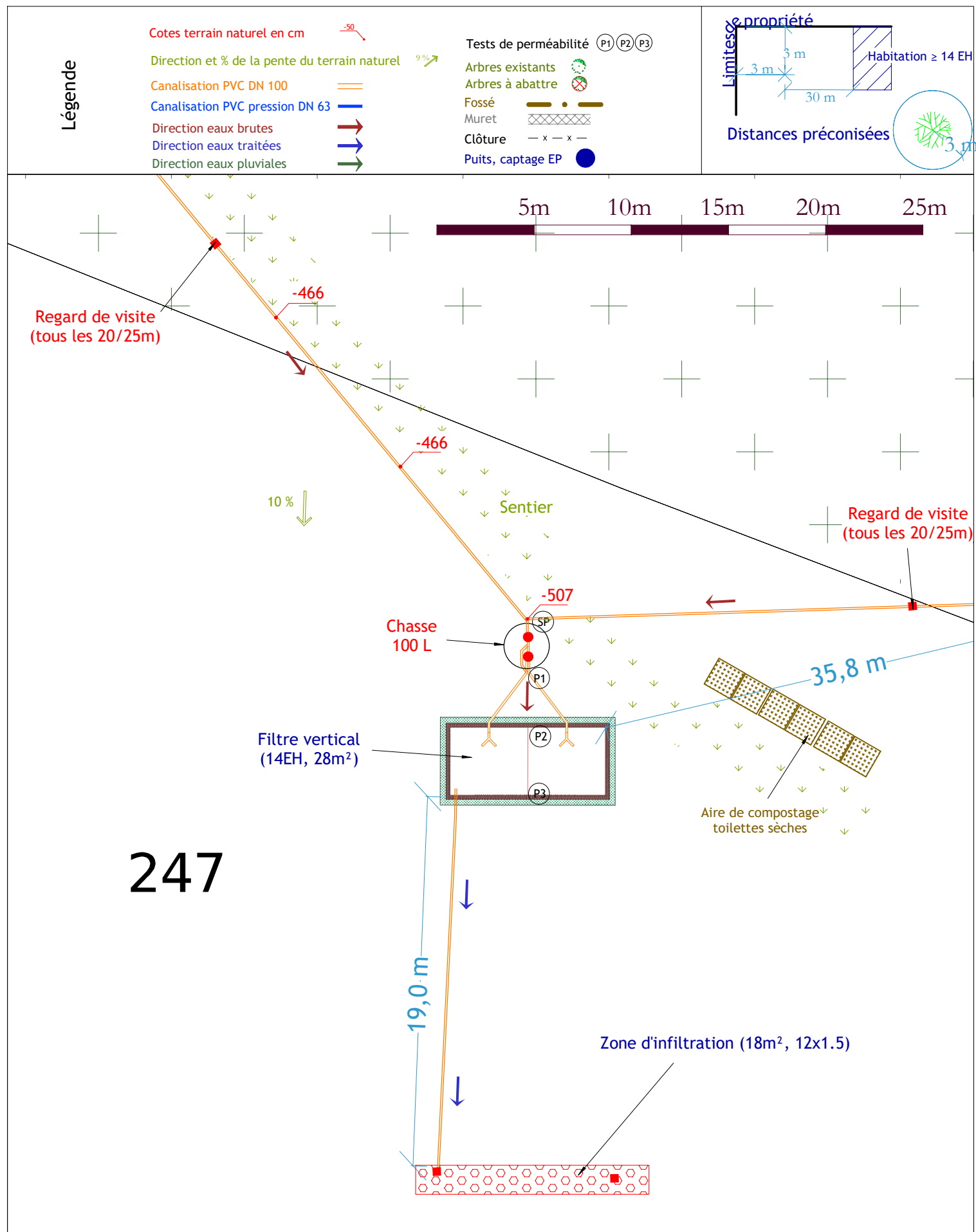
Aide au remplissage de votre formulaire d'examen préalable de la conception

Le tableau ci-dessous reprend les champs à remplir du formulaire type d'examen préalable de la conception (hors premières rubriques, qui concernent vos données administratives et les informations relatives à votre habitation). Il peut exister des différences entre ce formulaire type et celui utilisé par le SPANC de votre secteur.

CARACTÉRISTIQUES DU TERRAIN													
Existence d'une étude de sol spécifique ?			X		Oui			Non					
Surface totale			44060		m ²								
Surface disponible pour l'installation			1000		m ² environ								
Pente			10		%								
Terrain inondable					Oui		X		Non				
Nappe d'eau à moins de 1 m du fond de fouille projeté					Oui		X		Non				
Présence de la roche à moins de 1 m de la surface du sol					Oui		X		Non				
CARACTÉRISTIQUES DE L'INSTALLATION PROJÉTÉE													
<u>Prétraitement et/ou traitement primaire</u>													
Bac à graisses			Volume :		L								
X Toilettes sèches													
<u>Traitement secondaire</u>			Se rendre dans la section « Installation avec d'autres dispositifs de traitement : filière agréée »										
Dénomination commerciale			Jardi-assainissement FV										
Titulaire de l'agrément			AQUATIRIS										
Modèle / Capacité de traitement			FV géo		14		EH						
N° d'agrément			2023-004-mod02-ext16		Agrément obtenu en 2023								
Dispositifs annexes éventuels			X		Chasse automatique		Volume de la bâchée :		100 L				
					Pompe de relevage		Volume du poste :						
					Eaux brutes		Eaux prétraitées		Eaux traitées				
Modalités d'évacuation des eaux traitées			X		Par infiltration dans le sol en place								
			Cocher « tranchées d'infiltration »										
			Longueur :		12	ml		Soit		1	tranchée(s) x		12
			Profondeur :		0,5	m							
					Par rejet vers le milieu hydraulique superficiel								
				Fossé existant									
				Cours d'eau, mare, étang, etc.									
		Propriétaire/gestionnaire :											
		Les eaux traitées se déversent-elles dans un réseau d'eaux pluviales ?											
				Oui				Non					
		Par rejet dans un puits d'infiltration											

20m 40m 60m 80m 100m





Mme Voisinnet/ M. Andlauer
Côte Perrache
07440 SAINT SYLVESTRE
Profil hydraulique (ou profil en long)

Légende

— Fil d'eau FE
— Terrain naturel TN
— Terrain fini

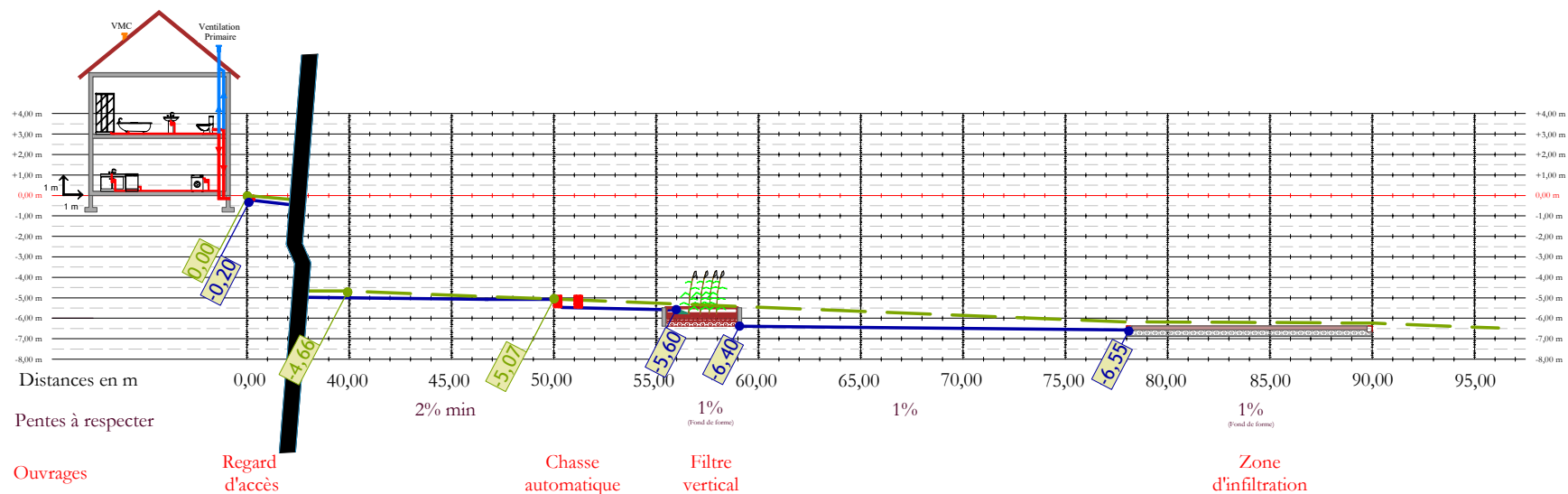
— Cote FE
● Cote TN

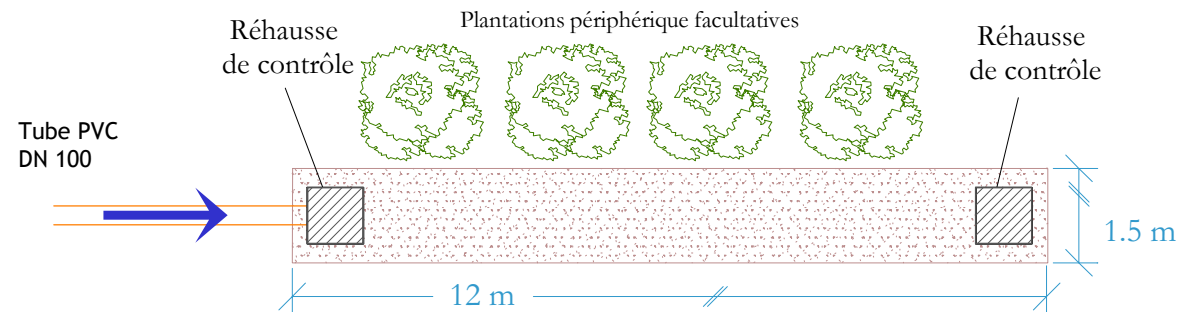
▨ Déblai
▨ Remblai

Remarque :

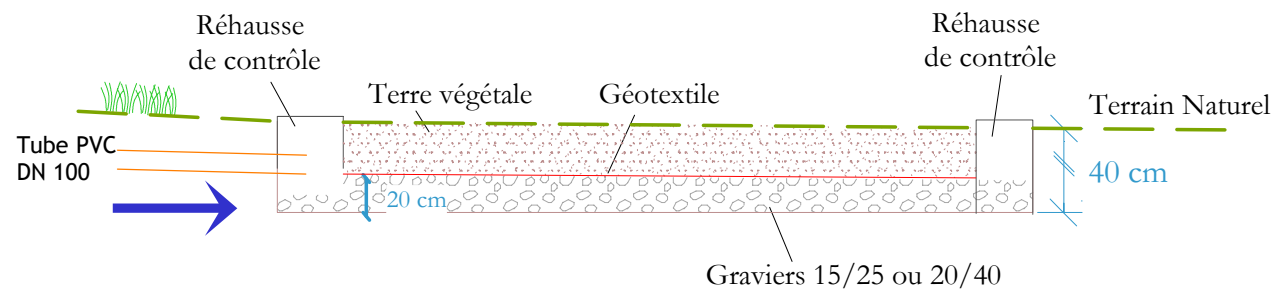
Le niveau des canalisations est donné à titre indicatif.

Lors de la réalisation du dispositif d'assainissement, l'installateur s'assurera de respecter les pentes minimales des canalisations, en fonction du type d'effluent, du niveau d'entrée et de sortie des équipements et du niveau du terrain naturel





Vue en plan



Coupe longitudinale



+ de 10 ans
d'expérience



75 experts



120 installateurs
agréés

RESTONS EN CONTACT

Guilhem Moluçon
Nature et Assainissement des Hauteurs

180 route du Doux
07320 SAINT AGREVE
06 78 61 18 70
gestion.nah@aquatiris.fr

💧 aquatiris.fr

0 800 300 325

service et appel gratuit